

## Transfert du Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire à l'agglomération briochine : des conditions financières inéquitables

En 1987, s'ouvrait à Saint-Brieuc une antenne de droit de l'Université de Rennes I accueillant, pour la première rentrée universitaire, 147 étudiants inscrits en première année. Cette antenne constituait le premier élément de ce qui allait devenir le pôle universitaire briochin, constitué sous l'impulsion très forte de la Ville et du Département, regroupés au sein du « Syndicat de Gestion du Centre d'Études Juridiques ».

22 ans plus tard, le pôle universitaire briochin compte plus de 1.300 étudiants répartis entre les antennes de Rennes I, Rennes II et l'IUT de Saint-Brieuc.

Il est aujourd'hui géré, à parité, par la Ville de Saint-Brieuc et le département des Côtes d'Armor.

La Communauté d'agglomération et la Ville ont considéré que la participation au fonctionnement du pôle universitaire briochin présentait un enjeu dépassant le strict cadre communal et envisagé le transfert vers l'intercommunalité.

Le 18 décembre 2008, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, a donc décidé du principe d'un transfert de la Ville de Saint-Brieuc à l'agglomération.

Toutefois les modalités financières du transfert retenues par le conseil de Saint-Brieuc Agglomération ne prennent pas suffisamment en compte les spécificités de ce transfert et, en particulier, font abstraction des charges de centralité supportées par la Ville.

Aussi pour préserver les intérêts de la Ville, le conseil municipal de Saint-Brieuc s'est prononcé largement contre ce transfert dans les conditions ainsi définies.



© Archives Ville

Il entend entamer avec l'agglomération briochine de nouvelles négociations afin d'envisager sereinement les modalités équitables et satisfaisantes pour chaque partenaire.

*22 ans après sa création, le pôle universitaire briochin compte plus de 1.300 étudiants répartis entre les antennes de Rennes I, Rennes II et l'IUT.*

## Crèche Pirouette : une situation devenue inextricable

La Ville de Saint-Brieuc, avec la CAF et le Conseil Général, accompagnait l'association Pirouette depuis de nombreuses années et participait aux frais de fonctionnement sous forme de prestations de service.

La Ville a également versé à l'association, ces dernières années, des subventions exceptionnelles pour lui permettre de poursuivre son activité.

En 2008, pour répondre à la demande de l'association, la Ville a décidé de mettre à la disposition de l'association Pirouette des locaux rénovés sur le quartier de la Croix Saint-Lambert. Cette mise à disposition visait à permettre à l'association d'évoluer dans des locaux aux normes et à augmenter sa capacité d'accueil. La Ville aurait augmenté également son soutien financier. Ces deux conditions avaient pour objectif, d'une part, de donner à l'association la possibilité d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, d'autre part de lui

permettre de redresser sa situation financière et de conforter la pérennité de ses activités.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation régulière avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Conseil général qui se sont engagés, avec la Ville, à financer les travaux de rénovation et à accroître leur soutien au fonctionnement de l'association, dans la mesure où le nombre de places aurait augmenté, et à apporter une subvention de fonctionnement exceptionnelle, en 2009.

**L'aboutissement de ce projet a cependant été soumis à deux conditions, partagées par la CAF et le Conseil général :**

- un projet de fonctionnement garantissant une qualité de service au public;
- un budget prévisionnel équilibré pour les 3 prochaines années.

Ce projet devait permettre à la Ville et à ses partenaires d'apprécier la capacité de l'association à poursuivre son activité dans des conditions qualitatives et financières satisfaisantes et durables.

L'analyse objective de ce projet a conduit à la difficile conclusion, partagée avec la CAF et le Conseil général, que ce projet peu réaliste n'apportait pas les garanties nécessaires à la pérennité de la structure.

De plus les déficits récurrents et importants ne permettaient pas à la Ville de s'engager dans les années à venir à les combler et à devenir la variable ajustable de l'association.

La Ville a, donc, décidé de ne pas poursuivre son partenariat avec l'association, tout en s'engageant à permettre l'accueil des enfants relevant de cette structure, et à accompagner le personnel dans le devenir de son parcours professionnel.

Yann Drevès, Président du groupe de la majorité municipale

### Quelle stratégie pour Saint-Brieuc ?

Après avoir pris le ferme engagement de ne pas fermer la Crèche Pirouette, lui avoir fait miroiter des locaux plus adaptés, M. Joncour a finalement fait volte-face en dissuadant les nouvelles inscriptions et en supprimant le financement municipal pour aboutir au dépôt de bilan de l'association. Si l'on s'accorde sur les dysfonctionnements passés de cette crèche, nul ne peut contester l'accueil particulier qui y était fait aux enfants et la qualité de ses projets. Nul ne peut non plus en contester la spécificité, par son caractère associatif et la participation parentale au projet éducatif. Nulle autre crèche briochine n'apporte ces originalités. La décision de M. Joncour intervient au moment où un important travail d'audit et d'accompagnement était engagé pour structurer la crèche et à l'heure où l'engagement en faveur de l'« économie » sociale et solidaire semble indispensable comme alternative au secteur « purement public » et au secteur marchand. Nous aurions souhaité que M. Joncour apporte son soutien à cette structure, non seulement sur les plans financiers ou des locaux, mais aussi dans cet accompagnement nécessaire aux structures

associatives. Son choix n'a pas été celui-là, 8 salariés sont dans l'incertitude, nous veillerons à ce que M. Joncour tienne ses engagements à leur égard.

Autre sujet d'inquiétude, le pôle universitaire. Mis en place par Claude Saunier et son équipe, il y a plus de 20 ans, défendu pied à pied pendant toute cette période, il est un élément structurant de notre ville. Il permet l'accès aux études supérieures aux jeunes Briochins et Costarmoricains, facteur de démocratisation de l'enseignement supérieur, mais il est également un promoteur de l'activité briochine, de son rayonnement et son attractivité. Les Briochins ont joué un rôle primordial durant toute cette période pour pallier les carences de l'État. Aujourd'hui, pour donner un nouvel élan à l'enseignement supérieur sur Saint-Brieuc, il serait opportun que l'ensemble de l'agglomération s'engage pour prolonger l'action des Briochins.

Malheureusement, M. Joncour a refusé la proposition qui lui était faite par la Communauté d'Agglomération. Les conséquences en sont une double pénalisation pour la ville :

- pénalisation financière puisque la ville devra continuer à sup-

porter 100% de sa contribution financière (755 000 € par an).

- pénalisation du développement universitaire puisque l'équipe de M. Joncour nous a avoué son absence de volonté d'investir dans ce domaine.

Au-delà de ces deux décisions concernant Pirouette et l'Université, plusieurs questions se posent :

Que traduit cette tendance à « rogner » sur le soutien au tissu associatif ? **Quelle est la stratégie financière** au regard des coûts prévisibles de certaines opérations (Cité de la Musique et de la Danse, Plan Pluriannuel d'Entretien) ? **Quelle est la stratégie de l'équipe municipale vis à vis de la Communauté d'Agglomération** qui devient, année après année, le prolongement et le complément indispensable de l'action municipale ?

**Groupe de l'opposition du Parti Socialiste et apparentés :**

*Pascal Bourquard, Christine Gacel,*

*Nolwenn Guyonnet, Martine Hubert,*

*Mohamed Ibnnyassin, Mado Lefaucheur, Pascal Le Guern.*

*Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42  
ou au 10 rue Vicairie à Saint-Brieuc.*

### A chacun d'assurer ses missions

Élus locaux, nous avons la responsabilité de mettre en place des politiques au service de nos concitoyens en élaborant des projets répondant aux besoins économiques et sociaux, plaçant l'être humain au cœur de nos préoccupations et non pas en accompagnant la politique du gouvernement inspirée en grande partie par le MEDEF dans le but de satisfaire les appétits financiers des puissants.

Ainsi l'État n'investit plus dans les Services Publics et en particulier dans l'École : il remet en cause la scolarisation dès 2 ans, il contribue par les suppressions de postes d'enseignants à surcharger les classes, aggravant les conditions d'enseignement et faisant obstacle à la réussite de tous les élèves. Parallèlement, l'État incite les communes à mettre en place des palliatifs : par exemple élargir les structures d'accueil aux enfants jusqu'à 3 ans alors même qu'il existe déjà un manque criant de places pour les moins de 2 ans. Il préconise la création de jardins d'éveil..., un dispositif de « réussite éducative ». Tout cela financé en grande partie par les contribuables locaux et les parents. On s'éloigne insidieusement de l'École gratuite.

La Ville qui assume déjà depuis plus de 20 ans le pôle universitaire à la place de l'État (777 000 € par an ) prend en charge progressivement d'autres dépenses ne relevant pas de ses compétences, par exemple « la réussite éducative ».

**C'est injuste et inégalitaire :**

1- les contribuables briochins paient déjà des impôts sur le revenu, destinés à assurer les dépenses relevant de l'État et notamment le service public d'éducation.

2- les collectivités locales n'ont pas les ressources nécessaires pour supporter de nouvelles charges correspondant à des missions que seule une péréquation nationale peut assurer.

Pour nous, élus communistes, il est urgent de développer des projets qui relèvent des compétences de la ville :

- **Éducation** : de nombreux efforts restent à accomplir pour que les élèves des maternelles et primaires poursuivent leur scolarité dans de bonnes conditions. Il est indispensable de conserver nos écoles de proximité et non pas de les supprimer, d'y apporter les améliorations nécessaires notamment dans les salles réservées à la restauration scolaire et d'aménager des locaux pour les activités sportives.

- **Petite enfance** : créer des places supplémentaires en crèches et aider davantage financièrement les structures existantes (ainsi la crèche Pirouette aurait pu continuer son activité).

- **Politique sociale** : pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées et dépendantes et plus généralement aux personnes fragilisées en augmentant les moyens financiers et humains du C.C.A.S.

**Affectons nos ressources locales à des projets concernant les Briochins et exigeons de l'État qu'il assume ses responsabilités.**

**Nous sommes confiants ; le résultat de la votation du 3 octobre a démontré l'attachement de la population à la Poste et plus largement aux services publics.**

*Annie Meyer et Jean-Guy Le Bère*

*Conseillers municipaux communistes.*

*Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42.*

*Jean-Guy Le Bère reçoit le vendredi  
de 10 h 30 à 12 h, 10 rue Vicairie.*

### Vues d'ici... et d'ailleurs

#### **Pirouette**

La première crèche parentale de Saint-Brieuc a été créée en 1982 par un groupe de parents décidés à faire vivre l'esprit coopératif et de responsabilité dans la prise en charge de l'éducation des très jeunes enfants. En septembre 2009, la crèche associative est mise en cessation d'activité faute d'un soutien de la municipalité. Il s'ensuit le licenciement de huit salariées.

Pourquoi en est on arrivé là, alors qu'il y a seulement quelques mois, la mairie envisageait de faire des travaux dans l'ancienne halte-garderie de la Croix Saint-Lambert pour y transférer la crèche parentale ?

Qui est à l'origine de la fermeture unilatérale de Pirouette ?

Nous n'avons pas de réponse.

#### **Aux Champs**

L'effet nouveauté a joué à fond, l'aspect architectural est relativement bien intégré à l'environnement existant même si la façade rue 71<sup>e</sup> RI n'est pas une réussite. Par contre, l'aspect urbanisme laisse à désirer :

l'entonnoir constitué par le parking souterrain produit un engorgement du carrefour à l'entrée du parking situé trop près du rond point. Les répercussions se font sentir dans toutes les rues avoisinantes ;

La gare urbaine des bus, déplacée provisoirement rue du Combat des Trente y est finalement maintenue au grand dam des habitants qui subissent les nuisances. Alors qu'elle aurait dû être en grande partie réinstallée rue 71<sup>e</sup>, la municipalité s'y est opposée préférant attendre la réa-lisation du pôle d'échange à la gare...en 2014.

#### **Marées Vertes**

Enfin les choses commencent à bouger après 20 ans de mobilisation des populations, et surtout malheureusement après le décès d'animaux et les problèmes de santé rencontrés par de nombreuses personnes. Les solutions à ce problème sont connues depuis longtemps mais il manquait la volonté politique de le prendre à bras le corps, de faire appliquer les mesures indispensables et en parallèle d'aider la profession agricole à changer ses pratiques. Les paroles ont été prononcées, reste à les traduire en actes. Ce n'est pas gagné.

*Marc Boivin, Conseiller municipal Vert. Il peut être contacté au 02 96 60 44 42. Permanence : 10 rue Vicairie.*